



FORMATION INITIALE

-

PROGRAMME DE FORMATION

PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social

SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 accueil.sitenantais@arifts.fr



SOMMAIRE

Présentation de la formation :	3
Public visé par la formation et prérequis	3
Délais d'accès	4
Modalités d'accès à la formation	4
Allègements et dispenses.....	5
Durée de la formation et modalités d'organisation	5
Objectifs de la formation	6
Méthodes pédagogiques	7
Contenus de la formation théorique.....	8
Formation pratique.....	9
Évaluation de la formation	13
1.1 Évaluation de parcours.....	13
1.2 Certifications	13
1.3 ECTS.....	14

PROGRAMME DE FORMATION

Présentation de la formation :

Textes de références

- *Décret no 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social*
- *Décret no 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social*
- *Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II*
- *Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et annexes*

Le diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants atteste des compétences requises pour mener à bien son travail social et de l'éducation. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille.

L'éducateur de jeunes enfants intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe. Il instaure une relation éducative en adoptant une posture réflexive, c'est-à-dire qu'il questionne sa posture et son intervention et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

La formation préparant au diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants est une formation professionnelle pour adultes, par alternance. Elle comporte 1500 heures d'enseignement théorique et 2100 heures de formation pratique (60 semaines).

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant
- DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Public visé par la formation et prérequis

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :
1° Etre titulaire du baccalauréat (ou année de terminale sous réserve de l'obtention du baccalauréat) ;

FORMATION INITIALE PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

2° Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;

3° Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'admission en formation est prononcée après examen par la commission des éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Délais d'accès

Les inscriptions aux épreuves d'admission sont identiques au calendrier défini par Parcoursup.

Par exemple, en 2020, les inscriptions se sont déroulées de janvier à mars, les épreuves de sélection en avril et les rentrées en formation en octobre. Les candidats peuvent être informés des dispositifs de formation tout au long de l'année, via le site internet (www.arifts.fr) et le service dédié.

Modalités d'accès à la formation

Conformément à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'Assistant de Service Social fixant les conditions d'accès à la formation, l'ARIFTS organise chaque année des épreuves d'admission à la formation.

Deux modalités d'inscription :

- Pour les personnes en poursuite de scolarité (lycéens, étudiants, prépa, apprentis) les inscriptions se font via PARCOURSUP.
- Pour les personnes non-scolarisées ou relevant de la formation professionnelle continue (personnes ayant réalisé un Service civique ou une interruption dans leur scolarité, demandeurs d'emploi, salariées, en contrat professionnel, financement pris en charge par l'employeur ou par un OPCO [opérateur de compétences]) ou financement personnel, inscription via le site de l'ARIFTS.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien individuel de motivation, de 25 minutes. Celui-ci est destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession ainsi que ses capacités à entrer en formation. Seront pris en compte son adhésion au projet pédagogique de l'ARIFTS, ainsi que sa capacité de communication. L'entretien est noté sur 20. Chaque candidat est reçu en entretien par deux examinateurs (professionnels et/ou formateurs) de la formation.

La note obtenue sur 20 permet d'établir un rang de classement pour chaque candidat. Le candidat dont la note est supérieure ou égale à 10 est déclaré « admis » ou « admis en attente d'une place », selon son rang, il choisit son établissement de formation en fonction des places disponibles.

Le candidat ayant obtenu une note inférieure à 10 est déclaré refusé.

La décision d'admission est prononcée par le Directeur d'établissement après avis de la commission d'admission.

Les candidats inscrits via PARCOURSUP recevront leur résultat d'admission via la plateforme PARCOURSUP, selon le calendrier annuel établi par les instances en charge du site ministériel. Les candidats non-scolarisés ou relevant de la formation professionnelle continue seront avisés par courrier électronique de la décision les concernant.

Pour pouvoir entrer en formation, la personne admise doit confirmer son inscription auprès de l'ARIFTS en déposant son dossier complet, dont les pièces lui seront confirmées, ainsi qu'un chèque correspondant à la moitié du montant des frais de scolarité. Si cette dernière condition n'est pas remplie à la date communiquée par le centre de formation, la personne admise perd le bénéfice de son admission.

Allègements et dispenses

Une personne admise peut bénéficier d'allègements de certifications ou de dispenses de temps de formation, dans les conditions fixées par arrêté et en fonction du protocole élaboré par l'ARIFTS. Le document « *demande d'allègements* » dûment complété avec les pièces demandées doit être déposé avec le dossier d'inscription à l'entrée en formation. Une commission d'allègement se réunit pour rendre sa décision.

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée totale : 3600 heures

Enseignement théorique : 1500 heures

Formation pratique : 2100 heures

La formation est organisée en alternant périodes de formation pratiques et théoriques, comprenant des périodes de regroupement en centre de formation et des périodes de formation pratique en sites qualifiants. Un calendrier de l'alternance est fourni à chaque rentrée scolaire.

Répartition des semaines sur 3 ans de formation

	Regroupements en centre de formation	Période de formation pratiques	Congés	Total
EJE	46	60	12	118

Date de début : le 05 octobre 2020

Date de fin : le 26 mai 2023

FORMATION INITIALE PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

La durée hebdomadaire de la formation, à l'Institut et pendant les périodes de formation pratique, est de 35h. Les séquences de formation à l'Institut se déroulent principalement de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi, hormis pour le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Ces séquences peuvent, pour différentes raisons, être programmées sur d'autres plages horaires, l'amplitude possible étant de 8h à 20h. Des temps d'autoformation et/ou non encadrés sont programmés en dehors de ces horaires. De même, la personne en formation peut, exceptionnellement, être invitée à participer à des événements de formation en soirée (conférences, spectacles, films...) de 20h à 23h et le samedi.

Lieu de la formation : ARIFTS site angevin - 6 rue Georges Morel - 49000 ANGERS
ou
ARIFTS site nantais – 10 rue Marion Cahour – 44400 REZÉ

Effectif agréé : 50 personnes (environ)

Objectifs de la formation

La formation au DEEJE prépare à l'acquisition des compétences définies dans le référentiel professionnel

DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

- Mettre en oeuvre des pratiques éducatives adaptées au contexte d'accueil
- Favoriser le développement global de l'enfant
- Concevoir et mettre en oeuvre les conditions favorisant le jeu, l'expression, l'accès à la culture et les processus d'autonomisation du jeune enfant
- Accompagner et soutenir les processus de socialisation de l'enfant
- Créer les conditions de l'observation de l'enfant et du groupe
- Animer un groupe en fonction du contexte et de l'âge des jeunes enfants
- Développer une relation privilégiée avec le jeune enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux
- Mettre en oeuvre des pratiques d'accueil et d'accompagnement adaptées au jeune enfant et à sa famille
- Construire une cohérence éducative entre la famille et la structure
- Analyser et soutenir les liens entre les jeunes enfants et les parents
- Reconnaître et faciliter la fonction parentale
- Organiser une transmission d'informations pour permettre une continuité des soins au jeune enfant
- Accueillir les familles au sein de la structure
- Impliquer les parents dans les espaces institutionnels de la structure
- Coopérer avec les parents pour élaborer et mettre en oeuvre le projet éducatif du jeune enfant
- Contribuer à la cohérence de l'action éducative dans une continuité éducative entre l'environnement familial et institutionnel
- Concevoir et mettre en oeuvre des actions favorisant la participation des parents
- Aménager des espaces sécurisants dans lesquels le jeune enfant peut explorer son environnement, s'exprimer librement et être acteur de son activité
- Aménager des espaces d'accueil, d'échange entre les parents et les professionnels et les parents entre eux

DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant

- Concevoir des situations éducatives et ludiques adaptées aux besoins et aux capacités et aux choix du jeune enfant
- Organiser des repères spatio-temporels adaptés au contexte
- Mettre en place des actions qui facilitent la dynamique collective en respectant l'individualité du jeune enfant
- Concevoir et mettre en oeuvre des actions de prévention en direction du jeune enfant
- Impulser l'élaboration et la conduite de l'action éducative au sein d'une équipe
- Concevoir l'action éducative dans une dimension pluriprofessionnelle
- Coordonner l'action éducative avec l'équipe pluriprofessionnelle
- Évaluer une action éducative
- Concevoir des actions de prévention et de communication sur les questions d'éducation, de santé et d'inclusion sociale

DF3 : Institution, travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

- Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet social, éducatif et pédagogique du service, de l'établissement, de l'institution en coopération avec la famille
- Organiser et mener des réunions
- Communiquer avec les familles
- Créer des supports de communication adaptés aux destinataires
- Rédiger des écrits professionnels
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Mener des actions d'information et de sensibilisation en direction des familles, des enfants et des partenaires
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Contribuer à l'analyse et à l'évolution des pratiques professionnelles
- S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques
- Décliner les orientations et les missions de la structure au travers du projet social, éducatif et pédagogique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution
- Favoriser les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales
- Contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires et les institutions ressources
- Développer une veille sur les évolutions des politiques liées au secteur de la petite enfance
- Contribuer à des projets de développement de modes d'accueil
- Conduire des groupes de travail sur des thématiques liées à la petite enfance

Méthodes pédagogiques

L'accent est mis, tout au long de la formation, sur le parcours de professionnalisation donnant lieu à un accompagnement et à des évaluations régulières par les formateurs.

Programme de formation préparatoire au DEEJE –version du 07/07/2020

Page 7 sur 14

La référence possible à des méthodes issues des pédagogies actives, de l'andragogie¹, d'une approche clinique de la formation permettant aux personnes en formation d'être parties prenantes de leur parcours. Parmi les diverses pratiques de pédagogie active, on peut relever:

- la pédagogie de projet: réalisation d'une production concrète qui peut être individuelle ou collective, qui s'apparente à une entreprise mobilisant des compétences multiples et qui permet de produire des apprentissages;-l'autoformation encadrée;
- les mises en situation: jeux de rôles, simulations;
- les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement (NTICE).

L'accompagnement du parcours de professionnalisation se pense collectivement, dans des instances présentées ci-dessous, et individuellement, par un suivi personnalisé. Il s'appuie sur une parole partagée, à partir de situations vécues (en stage et en centre de formation) pour élaborer une pensée individuelle et collective ; afin de permettre à la personne en formation d'exercer sa responsabilité dans la réalisation de son parcours.

Le suivi individuel est réalisé à partir de la référence, en tant que désignation institutionnelle, d'un formateur responsable de l'accompagnement individuel et collectif de l'étudiant.

Le formateur Groupe de Référence et d'Accompagnement à la Professionnalisation (GRAP) est le référent pendant la durée du parcours de formation, il accompagne chaque étudiant individuellement dans son parcours, tant au niveau des stages qu'au niveau du centre de formation. Il dispose pour ce faire d'un temps forfaitaire de 5h par année et par personne accompagné. Il est garant du bon déroulement du parcours de formation dans le respect des valeurs et principes énoncés ci-dessus.

L'alternance intégrative que met en œuvre l'ARIFTS implique l'intrication² et l'articulation étroite de deux acteurs majeurs de la formation: l'Institut de formation et les terrains professionnels. Leur distinction, en même temps que leur complémentarité, renvoie à la co-construction d'une continuité pédagogique qui s'étend de l'expérience, à la réflexion et à l'acquisition de savoirs. Cette alternance vise à favoriser chez les personnes en formation:

- une maturation des apprentissages et de la personnalité au travail
- un développement des compétences définies par les référentiels professionnels
- l'appropriation des connaissances et leur mise à l'épreuve dans la dimension de la pratique.

Contenus de la formation théorique

Le programme détaillé est accessible sur demande auprès de l'assistante de formation et communiquée en début de formation

¹ Science et pratique de l'éducation des adultes. *Larousse*

² État de ce qui est emmêlé, de choses qui s'enchevêtrent. *Larousse*

Formation pratique

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

Déroulement de la formation pratique	Objectifs généraux
<p>1ère période de formation pratique :</p> <p>Au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres Cette période peut être scindée en 2 fois quatre semaines.</p> <p>Elle peut se dérouler sur 2 sites qualifiants</p> <p>La totalité de cette période de formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel EJE.</p>	<p>Les objectifs de cette première période de formation pratique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution - Identifier les fonctions et activités de l'EJE. - Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs. - Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné. - Confirmer son projet professionnel.

2ème, 3ème et 4ème périodes de formation pratique d'une durée globale de 52 semaines

Ces périodes peuvent se dérouler sur un, deux ou trois sites qualifiants

Au moins deux tiers de ces périodes de formation pratique doivent être effectués auprès d'un référent professionnel EJE

Il est fortement conseillé, sur la globalité de la volumétrie dédiée aux deuxième et troisième et quatrième périodes de formation pratique, qu'un volume suffisamment conséquent soit prévu sur un même site qualifiant pour garantir la construction effective de la professionnalité

La finalité de cette période de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel.

En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à :

- Mettre en oeuvre une démarche d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire
- Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels
- Créer les conditions d'accueil du jeune enfant et de sa famille
- Instaurer au quotidien une relation personnalisée avec le jeune enfant et sa famille
- Mettre en oeuvre un projet éducatif avec le jeune enfant, en lien avec la famille
- Créer et animer des activités individuelles ou collectives favorisant le jeu, l'expression, l'autonomie et la socialisation
- Élaborer des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Rechercher, analyser et partager l'information
- S'inscrire dans une démarche réflexive

Déroulement de la formation pratique	Objectifs généraux
<p>1ère période de formation pratique :</p> <p>Au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres Cette période peut être scindée en 2 fois quatre semaines.</p> <p>Elle peut se dérouler sur 2 sites qualifiants</p> <p>La totalité de cette période de formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel EJE.</p>	<p>Les objectifs de cette première période de formation pratique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution - Identifier les fonctions et activités de l'EJE. - Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs. - Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné. - Confirmer son projet professionnel.

2ème, 3ème et 4ème périodes de formation pratique d'une durée globale de 52 semaines

Ces périodes peuvent se dérouler sur un, deux ou trois sites qualifiants

Au moins deux tiers de ces périodes de formation pratique doivent être effectués auprès d'un référent professionnel EJE

Il est fortement conseillé, sur la globalité de la volumétrie dédiée aux deuxième et troisième et quatrième périodes de formation pratique, qu'un volume suffisamment conséquent soit prévu sur un même site qualifiant pour garantir la construction effective de la professionnalité

La finalité de cette période de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel.

En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à :

- Mettre en oeuvre une démarche d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire
- Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels
- Créer les conditions d'accueil du jeune enfant et de sa famille
- Instaurer au quotidien une relation personnalisée avec le jeune enfant et sa famille
- Mettre en oeuvre un projet éducatif avec le jeune enfant, en lien avec la famille
- Créer et animer des activités individuelles ou collectives favorisant le jeu, l'expression, l'autonomie et la socialisation
- Élaborer des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Rechercher, analyser et partager l'information
- S'inscrire dans une démarche réflexive

Évaluation de la formation

1.1 Évaluation de parcours

Conformément aux textes en vigueur, les enseignements théoriques et la formation pratique des assistants de service social donnent lieu à des évaluations régulières en lien avec la certification (une épreuve en centre d'examen et sept au sein du centre de formation) ou les validations de modules European Credits Transfer System (ECTS) (180 crédits pour 3 années de formation à raison de 30 par semestre).

Les écrits supports à ces évaluations sont majoritairement effectués au cours des périodes de formation pratique (stages). A chaque période de formation pratique, les étudiants sont amenés à formaliser progressivement les éléments constitutifs de l'acte professionnel.

Les travaux écrits contribuent à cette démarche. Ces écrits se construisent tout au long de chaque période. En cela il importe qu'ils constituent une base d'échanges avec le référent professionnel et le formateur référent Groupe de Référence et d'Accompagnement à la Professionnalisation (GRAP).

Les écrits seront évalués

- soit de façon formative,
- soit dans le cadre des évaluations liées au contrôle continu comptant pour la note finale du Diplôme d'Etat. Une note de 0 à 20 sera posée,
- soit dans le cadre de la validation des modules ECTS. Un commentaire sera apposé en complément de la notification de validation ou non validation.

1.2 Certifications

L'obtention du diplôme d'État est soumise à la réussite aux épreuves définies dans le référentiel de certification. Deux épreuves sont prévues dans chaque domaine de formation comme présenté ci-dessous. Un jury plénier, présidé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, délivre le diplôme à l'issue des épreuves.

DC1	Présentation et soutenance d'une analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective
	Mémoire de pratique professionnelle et soutenance
DC2	Dossier d'actions éducatives et soutenance
	Soutenance d'une analyse d'une démarche de santé et de prévention
DC3	Élaboration d'une communication professionnelle : soutenance à partir du dossier de présentation de l'épreuve « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective »
	Soutenance et dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles
DC4	Soutenance et dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale
	Contrôle de connaissances

1.3 ECTS

En référence au système Européen de Crédits Capitalisables et Transférables (ECTS), l'obtention du Diplôme d'État permet l'attribution de 180 crédits et donne lieu à la délivrance d'un supplément au diplôme. La formation est organisée en 6 semestres valorisés chacun à hauteur de 30 crédits. L'obtention des crédits se réalise tout au long de la formation par la validation des modules de formation et des épreuves de certification.